

1503 (23 MARS).

Ordonnance royale de Blois, pour faire
crier de nouveau les écus au soleil mis à
36 s. 3 d. et les écus à la couronne à
35 s.

Crié à Paris le samedi 20 avril 1504
après Pâques.

(A. N. Carton Z, 1^b, 536. — A. N.
Reg. Z, 1^b, 62, fol. 106 v^o. —
Sorb., H, 1, 13, n^o 173, fol. 18 v^o.)